

6.3 Plan de zonage Secteur Centre



12 000



PLU révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2013

Dossier modifié suite aux observations du contrôle de légalité du Préfet

Conseil Municipal du 14 mars 2014

- Légende**
- Limite de zone**
Les secteurs indiqués "N" doivent prendre en compte le risque inondation
 - Emplacements Réservés**
Emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5-8° du Cu
Emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.123-2c du Cu
 - Secteur de mixité sociale** au titre de l'article L.123-1-5-16° du Cu
 - **Linéaires commerciaux** au titre de l'article L.123-1-5-7° bis du Cu
 - Espaces Boisés Classés** au titre de l'article L.130-1° du Cu
 - Limite de Lisière des massifs boisés** de plus de 100 hectares
 - Limite de la zone non aedificandi** au titre de l'article L.111-1-4° du Cu
 - Éléments bâtis remarquables** au titre de l'article L.123-1-5-7° du Cu
 - Espace paysager remarquable** au titre de l'article L.123-1-5-7° du Cu
 - **Alignement d'arbres protégés** au titre de l'article L.123-1-5-7° du Cu
 - Risque lié au transport de matière dangereuse**
 - Zone permanente d'interdiction**
 - Zone de restriction**

Tableau des emplacements réservés au titre de l'article L.123-1-5-8° du Code de l'urbanisme

OBJET	EMPRESE TOTALE	BENEFICIAIRE
1	Création d'une voie	4 400 m ² Commune
2	Élargissement du carrefour rue du Poterlet/rue du Marais	1 500 m ² Commune
3	Élargissement du chemin et du carrefour de Beudrespoire	6 070 m ² Commune
4	Création d'un chemin piéton (Le Madré, liaison vers la route d'Étampes)	1 285 m ² Commune
5	Création d'un chemin piéton (Le Madré, liaison vers la route d'Étampes)	418 m ² Commune
6	Création d'un chemin piéton (entre la rue Jules Ferry et l'avenue d'Étampes)	484 m ² Commune
7	Élargissement de la rue Androux Gollas	1 440 m ² Commune
8	Création d'un chemin piéton (jonction rue de l'Évolution/rue de St-Jac)	770 m ² Commune
9	Aménagement des abords de l'Orge	5 180 m ² Commune
10	Aménagement paysager	4 910 m ² Commune
11	Création de la voie de contournement Nord	312 411,5 m ² Conseil Général de l'Essonne (P1)
12	Aménagement hydraulique de la zone humide du ruisseau de l'Orge de la Muette en amont du Parc Landréol	64 729 m ² SIVS
13	Aménagement hydraulique de la zone humide	32 438 m ² SIVS
14	Aménagement du champ de foire	83 770 m ² Commune
15	Création de places de stationnement (rue Emile Zola)	395,5 m ² Commune
16	Création de places de stationnement (rue Geoffroy)	735 m ² Commune
17	Aménagement de l'aire des Brénards	3 320 m ² Commune

Tableau des emplacements réservés indicatifs au titre de l'article L.123-2c du Code de l'urbanisme

OBJET	EMPRESE TOTALE	BENEFICIAIRE
18	Création d'un chemin piéton	368 m ² Commune
19	Création d'un chemin piéton	411 m ² Commune

